

*Loi sur les banques*

coopératives de crédit et les caisses populaires. Nous devrions étudier le rôle de ces institutions et nous demander s'il ne serait pas nécessaire de tenir compte, comme c'est le cas je suppose pour la province de Québec, de considérations régionales et qu'il y ait au besoin des règles différentes pour le développement des richesses naturelles, l'industrie de l'habitation et certaines petites entreprises. Peut-être que les règles devraient être différentes pour l'exploration de l'Arctique. Sans doute est-ce une bonne raison pour revoir la loi sur les banques que de tenir compte des besoins particuliers des collectivités.

Il a toujours paru étrange—et mes collègues créditistes en ont parlé souvent—que le Canada ne soit pas à l'avant-garde dans le domaine des institutions de prêt. Nous ne sommes certainement pas, toutefois, dans la position non enviable des États-Unis où on demande aux banques de prêter des sommes importantes à la communauté internationale, en particulier aux pays en voie de développement. Il y a dix ans on pensait qu'en consentant des prêts à ces pays, ces derniers mettraient leurs propres ressources en valeur et deviendraient éventuellement de bons marchés. En fait, rien de cela n'est arrivé et le Fonds monétaire international se trouve dans une position très précaire. Même si on a consenti des prêts, le FMI n'a pu percevoir grand-chose des montants dus par le tiers monde. C'est pourquoi l'industrie bancaire, en particulier celle des États-Unis, est en grande difficulté.

Je suis persuadé que certaines banques canadiennes sont également affectées par cette situation, mais elles n'ont pas consenti de prêts de ce genre aux municipalités du Canada qui ont désespérément besoin de capitaux pour développer des systèmes d'éducation, pour construire des systèmes d'égoûts et d'aqueducs ainsi que pour offrir d'autres services. Ce sont là des projets à long terme, et ce serait des investissements sûrs tant que le pays sera sûr.

Les banques auraient pu financer les projets de ce genre. Les taux d'intérêt auraient pu être beaucoup plus bas car les montants auraient été considérables. La première mesure que le premier ministre nouvellement élu de la province de Québec a prise a été de se rendre à Wall Street pour déterminer à quelles conditions il pourrait obtenir des prêts pour le développement à long terme. C'est également ce que le premier ministre de la Saskatchewan a fait. Cela ne serait pas étonnant si les institutions bancaires du Canada étaient faibles, mais nous avons plus d'épargne par habitant que tout autre pays du monde. J'ai trouvé amusant d'apprendre il n'y a pas longtemps que nous disposons de 282 milliards de dollars en épargne d'assurance. Si nous disposons de cette somme, nous ne devrions pas vraiment avoir besoin de faire appel à un autre pays pour emprunter. Notre structure bancaire devrait être conçue de façon que, par l'entremise de la banque du Canada, nous puissions orienter les banques vers le genre de prêts dont elles devraient s'occuper.

En révisant la loi sur les banques nous devrions tenir compte des autres questions qui y sont liées de près. L'une d'entre elles a amené le ministre de la Justice (M. Basford) à annoncer sa retraite à la fin de la présente législature, c'est-à-dire notre loi sur la concurrence. Cette loi est évidemment un instrument financier, et on devrait le refondre de façon qu'il soit beaucoup plus orienté vers la population et que le public soit également protégé et non pas seulement les sociétés. Certes, les sociétés

sont déjà suffisamment bien protégées. Si l'une d'elles souffre de la concurrence, elle peut toujours acheter ses concurrents. La population doit elle aussi être protégée par la loi sur la concurrence, et, pour qu'il y ait vraiment de la concurrence, il faut mettre des fonds à la disposition des citoyens.

Mon collègue a parlé du système de la libre entreprise. Il a parlé du petit comptoir à hot dog situé tout près d'un McDonald. Nous croyons vivre dans un pays où il n'y a pas de limites à la libre entreprise, où le petit peut faire concurrence au McDonald. Toutefois, ce n'est pas le cas à la banque, et si ce n'est pas le cas à la banque, il n'y a pas vraiment de concurrence. Il n'y a pas de concurrence chez le grossiste, et s'il n'est pas possible à celui qui désire se lancer en affaires d'obtenir un prêt à un taux et à des conditions comparables à celles dont bénéficie le McDonald, on ne peut alors parler de concurrence.

Beaucoup d'abus ont été commis en ce qui a trait aux faillites, et ce n'est pas tellement les banques et les institutions financières qui en ont été victimes, mais plutôt la population. Y a-t-il ici un seul député qui pourrait prétendre qu'il n'y a pas des dizaines de petites entreprises qui ont fait faillite dans sa circonscription? Lors d'une faillite, les créanciers garantis recouvrent leur argent. Par contre, les employés et les fournisseurs de services et de biens ne touchent pas un sou. Les seuls qui sont en mesure de récupérer quelque chose sont les institutions financières, et elles s'en tirent très bien. Nous devons certes tenir compte de ce facteurs en étudiant la loi sur les banques. Si nous ne le faisons pas, cela engendrera énormément de méfiance, car les gros et les petits emprunteurs ne sont pas mis sur le même pied. Bien que les banques apprécient que les petits emprunteurs déposent leur argent dans leurs coffres, elles ne sont pas aussi heureuses lorsqu'ils demandent un emprunt.

● (2132)

Les institutions bancaires se sont maintenant lancées dans le crédit à court terme. Bien peu d'entre nous ne se sont pas vu offrir un certain type de crédit à court terme sous la forme d'une Econocard ou de quelque chose d'approchant émis par une banque. Je serais porté à croire que rien de cela n'arrivera lorsque l'argent changera de main. La banque recevra un état de votre solde et de vos dépôts et s'occupera des retraits et autres services par ordinateur.

Bien peu de gens qui font affaire avec des banques aujourd'hui se méprennent sur les changements qui sont survenus dans le domaine des banques. J'ai parlé récemment à deux gérants de banque d'une autre localité que la mienne. C'était intéressant de les entendre parler de nouveaux problèmes. Apparemment, les banques sont envahies par les syndicats. L'un d'eux a mentionné qu'un employé avait été nommé chef comptable, ce qui était un nouveau titre. Il n'a pas obtenu d'augmentation salariale, rien que le titre. Monsieur l'Orateur, ce que les banques tentent de faire, c'est d'intégrer le plus grand nombre de personnes possible à la direction en leur donnant un titre, de sorte qu'elles ne puissent se syndiquer. Dans le milieu bancaire on n'a pas une foi inébranlable dans son institution et on sait à quel point on malmène bien des gens.

Je crois qu'il est plus que temps que nous examinions la loi sur les banques. Celle-ci ne devrait pas être présentée à la veille d'une élection—qui aura probablement lieu en 1979—de sorte qu'à la dernière minute, nous en viendrons à y intégrer, à